

Conseil municipal | Séance du 14 octobre 2021

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2021-10-14-9 | Personnel communal - Tableau des emplois Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 8 octobre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 14 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue.

Etaient excusés :

Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Laëtitia Le Behec

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987,
- Le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,
- La délibération du 28 juin 2018 fixant le tableau des emplois permanents de la collectivité,
- Les avis du Comité technique du 19 février 2021 et du 16 septembre 2021,

Considérant :

- Les évolutions d'organisations présentées aux comités techniques 19 février 2021 et du 16 septembre 2021,

Décide :

- De procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :

• **Département information et communication**

Un poste de Webmaster éditorial à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés est reconduit pour 3 ans pour répondre aux enjeux fixés par la collectivité qui a inscrit dans son projet de mandat et d'administration le développement du numérique et notamment des démarches en ligne.

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
1			1 pour trois ans du 22/10/2021-21/10/2024	Webmaster éditorial	Attaché	x	1		1

• **Département accès au droit et développement social**

Un poste d'agente d'accueil référente/chargée des cellules de suivi insertion à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs est créé au 01/01/2022 de façon à développer au sein de la MIEF la mission d'accueil et d'orientation des Stéphanois demandeurs d'emplois. Dans ce cadre le poste vacant existant d'agente d'accueil référente/chargée des cellules de suivi insertion à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs est supprimé au 01/01/2022.

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
	1	1		agente d'accueil référente/chargée des cellules de suivi insertion	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1		

- **Département conservatoire à rayonnement communal**

Une nouvelle organisation de service est proposée suite à l'analyse des besoins du service pour assurer la rentrée pédagogique 2021/2022 et il convient de modifier les temps de travail de certains postes de professeur du conservatoire.

Ainsi les postes suivants sont créés :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
1		0,4		Enseignante/enseignant de basse électrique	Assistant d'enseignement artistique principal de	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,4	0,4
	1	0,15		Enseignante/enseignant de contrebasse	Assistant d'enseignement artistique principal de	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,15	

Et les postes suivants sont supprimés :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
1		0,35		Enseignante/enseignant de basse électrique	Assistant d'enseignement artistique principal de	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,35	0,35
	1	0,23		Enseignante/enseignant de contrebasse	Assistant d'enseignement artistique principal de	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,23	

- **Département Rive Gauche et secrétariat général**

Une nouvelle organisation de service est proposée suite à l'analyse des besoins des deux services et il convient de modifier les postes suivants.

Ainsi les postes suivants sont créés :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
	1	0.5		Agente/agent d'accueil billetterie	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		0.50	
	1	0.5		Agente/agent d'accueil et de gestion administrative	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		0.50	

Et le poste suivant est supprimé :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
	1	1		Agente/agent d'accueil billetterie	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1		

- **Direction des services techniques**

Deux postes d'agente/agent de maintenance polyvalent-e des bâtiments à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints technique sont créés de façon à créer une équipe polyvalente qui interviendrait sur des opérations de premier niveau en maintenance-prévention-dépannage dans les bâtiments communaux.

Dans ce cadre les postes existant d'Electricienne/électricien et de Couvreuse/couvreur à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints technique sont supprimés.

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
	1	1		agente/agent de maintenance polyvalent-e des bâtiments	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1		
1		1		agente/agent de maintenance polyvalent-e des bâtiments	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1		1

Précise que :

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 15/10/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20211014-lmc123789-DE-1-1

Affiché ou notifié le 19 octobre 2021